

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 20 heures 30

Le six du mois de Novembre 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 31 octobre 2023.





## La séance est ouverte à 20 heures 40 par Madame Nicole DESMOTTES.

Nombre de membres en exercice : 47 Nombre de membres présents : 36 Quorum (24) : Atteint Nombre de membres excusés : 09 Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 09 Nombre de membres absents: 02

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		X		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	X			
MALOISEL Gilles	X	18		
VELANY Guy				Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
MAINCENT Lyliane		X		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	X			
ROSSI Annie	$\boxtimes$			
PICOT Régis	X			
MADELAINE Catherine		X		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	X			
DROULLON Joël	X			
BAZIN Lucien	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	$\boxtimes$			
FOUBERT Françoise	X			Ha v
BALLÉ Marie-Noëlle	X	4		
CORDIER Marie-Ange	X			
ROBBES Martine	X			Į.
LE DRÉAU Nathalie	X			
DUMONT Eric		X		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		X		Samuel BINET
MALLÉON Philippe	X			
LETELLIER Nadine	X			
LELARGE Michel	×			
RENAULT Dimitri	$\boxtimes$			
MOREL Marie-Odile	X			

Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023 à 20h30

Page 2 sur 16

# Vire Normandie

GOSSMANN Patrick	$\boxtimes$			
BLANC Meiggie				Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			$\boxtimes$	-
COURTEILLE Jacques	$\square$			
MASSÉ Aurélie		X	2	Régis PICOT
BINET Samuel				
BEDEL Sandra	X			
LEFOUR Tony		X		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			X	
MARTIN Pascal	×			
PIGAULT Jane			1	
COUASNON Serge	X		-	
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne				
FAUDET Olivier	X			
RENAULT Régine	X			
TOULUCH Jean-Claude	X		-	
LABROUSSE Sabrina	X			
LEVERRIER Rosine		14. 1		
GELEZ Sylvie	X		0	

# Discussion début de séance

La délibération numéro 19 est retirée.

Une délibération sur table est ajoutée concernant les abords du collège Emile Maupas, intitulée « proposition de méthode pour l'aménagement des abords du collège Emile Maupas ».

Monsieur Serge Couasnon demande si un contact a été pris avec le Conseil Départemental pour acter d'un partenariat dans cette opération.

Madame Nicole Desmottes indique que la Maitrise d'Ouvrage relèvera de la commune. Par convention seront déléguées Maitrise d'Ouvrage et Maitrise d'Œuvre. Il est attendu une aide substantielle du Département, mais une Maitrise d'Œuvre est nécessaire pour affiner le projet et le chiffrer.

Monsieur Pascal Martin signale que, lors de la Commission générale où a été discuté ce projet, il a été signifié que les travaux ne seront pas terminés avant le printemps 2025.

Une question est posée sur la lettre qui doit être envoyée au Département pour demander le report de la venue des élèves du Val-de-Vire au sein du Collège Maupas.

Madame Nicole Desmottes signale que la lettre est en cours de rédaction.

Madame Sylvie Gelez indique que la lettre est importante mais que cette démarche ne doit pas valoir accord sur la fusion.

Madame Annie Rossi signale que le courrier parle de la sécurité.

Monsieur Serge Couasnon veut que les minorités aient ce courrier. Régis Picot dit que le collectif l'aura aussi. Monsieur Pascal Martin aurait voulu participer à la rédaction. Il est acté que les minorités l'auront le lendemain et devront répondre rapidement quant au contenu.



La délibération « Proposition de méthode pour l'aménagement des abords du collège Emile Maupas » est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numér	0	Titre du point	Rapporteur
		Commune de Vire Normandie	Server States
l.	A	DMINISTRATION GÉNÉRALE - REPRÉSENTATION - INTERCOMMUN	NALITÉ – EPIC
2023/11/06	1.	Indemnités de fonction des élus	Nicole DESMOTTES
2023/11/06	2.	SIVOM de Saint-Sever: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	Nicole DESMOTTES
2023/11/06	3.	Délégations de services publics – rapports d'activités 2022 : <i>Rapports d'activité des services exploités en régie dotée de</i> <i>l'autonomie financière</i> a) Eau b) Assainissement c) Assainissement Non Collectif <i>Rapports d'activité des délégataires de services publics</i> a) Réseau de chaleur urbain	Joël DROULLON Gilles MALOISEL
		b) Marché – droits de places	Lucien BAZIN
2023/11/06	4:	Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS – Modification de la délibération du 10 juillet 2020	Catherine MADELAINE
2023/11/06	5.	Convention 1 enfant / 1 arbre	Samuel BINET
		II. FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQ	UES
		Finances	
2023/11/06	6.	Admission en non-valeur Budget annexe SPANC	
2023/11/06	7.	Décision modificative 2 Budget annexe Cinéma Théâtre	4
2023/11/06	8.	Travaux et pénalités Eiffage – Travaux rue Girard – Vire Normandie	Annie ROSSI
		Commande publique	i ar
2023/11/06	9	Modification de la Commission d'Appel d'Offres	
		III. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENC	ES, FORMATION
2023/11/06	10.	Création de deux emplois pour le centre social	
2023/11/06	11.	Evolution de l'emploi de directeur adjoint des services techniques - responsable du service des bâtiments à des contrats de trois ans	Régis PICOT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023 à 20h30

Page 4 sur 16



	IV. SYSTEMES D'INFORMATION, NUMERIQUE, COMM	UNICATION
2023/11/06 12.	Conventions de prestation de services pour les Systèmes d'Information entre Vire Normandie, l'Intercom de la Vire au Noireau, et le CCAS	Corentin GOETHALS
	V. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUP	ÉRIEUR, CULTURE
	CULTURE	
2023/11/06 13	Préau CDN : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2025	
		Marie-Claire LEMARCHANE
	La Halle	
2023/11/06 14	La Halle : tarifs 2024 (location et billetterie) et billets gratuits accordés.	
	Musée	-
2023/11/06 15	Modification du stock de la boutique du musée	-
2023/11/06 16		
	VI. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMM	
	Patrimoine	
2023/11/06 17	Avenant à la convention Action Cœur de Ville – Prolongation du dispositif (2023/2026)	Corentin GOETHALS
2023/11/06 18	Acquisition de la parcelle cadastrée AN 21 (commune déléguée de Vire)	Lucien BAZIN
2023/11/06 19	Acquisition des parcelles cadastrée AE 786 et AE 421 (commune déléguée de Vire)	
	Commerce	Lucien BAZIN
2023/11/06 20	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces [FISAC]	
2023/11/06 21	Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2024 sur le territoire Virois	
	Habitat	Nicole DESMOTTES
2023/11/06 22	Aide à l'accession à la propriété pour la construction neuve : subventions	
1.1227-1	Communes déléguées	A CONTRACTOR
	Commune déléguée de VIre	
2023/11/06 23	Projet de centre social – Approbation de la demande d'agrémen auprès de la CAF et approbation du projet social	t Lyliane MAINCENT
	Commune déléguée de Vaudry	

Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023 à 20h30

Page 5 sur 16

Vire	nandie	
2023/11/06 24.	Etude préliminaire du projet d'effacement des réseaux « Le Gage »	
2023/11/06 25.	Résultats des concours 2023 des maisons fleuries et des potagers	- Corentin GOETHALS

# OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

	Indemnités de fonction des élus	Votants : 45 dont 09 pouvoirs
	⇔ Vote des indemnités	Vote pour : 36 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0
		Abstentions : 9 dont 0 pouvoir Votants : 45 dont 09 pouvoirs
	➡ Vote des majorations	Vote pour : 34 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0
1		Abstentions : 11 dont 0 pouvoir
		Votants : 45 dont 09 pouvoirs
	⇔ Vote final	Vote pour : 34 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0
		Abstentions : 11 dont 0 pouvoir

Monsieur Serge Couasnon s'interroge sur la rédaction de la délibération. Précédemment, en 2014, 2016 et 2020, il était indiqué le montant des indemnités, et non seulement les indices.

Il est précisé que cette indemnité s'exprime en brut et que les élus payent des impôts sur cette indemnité. Madame Nicole Desmottes répond que le vote doit se faire sur la base de l'indice et non plus du montant. Quand une délibération indique le montant, il faut en principe voter une nouvelle délibération avec les montants à jour, à chaque revalorisation du point d'indice.

Monsieur Serge Couasnon rappelle que cela figurait dans les délibérations précédentes.

# Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- De fixer les indemnités du maire, des maires délégués, des adjoints au maire, des adjoints aux maires délégués et des conseillers municipaux disposant d'une délégation selon le tableau annexé à la présente délibération,
- Que la présente délibération, à compter de son exécution, abroge la délibération n°3 du conseil municipal de Vire Normandie du 29 août 2023.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.



2	SIVOM de Saint-Sever: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	Le Conseil Municipal prend acte
---	---	---------------------------------

# Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIVOM.

Délégations de services publics – rapports d'activités 2022 : Rapports d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière a) Eau b) Assainissement 3 Le Conseil Municipal prend acte c) Assainissement Non Collectif Rapports d'activité des délégataires de services publics a) Réseau de chaleur urbain b) Marché – droits de.places

Chaque rapporteur: Lecture de la délibération.

Le conseil municipal prend acte des différents rapports des délégations de service public.

4	Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS – Modification de la délibération du 10 juillet 2020	Le Conseil Municipal prend acte	
---	--	---------------------------------	--

# Madame Marie-Noëlle BALLÉ : Lecture de la délibération.

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle composition des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

5	Convention 1 enfant / 1 arbre	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	-------------------------------	--

Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023 à 20h30

Page 7 sur 16



#### Monsieur Samuel BINET : Lecture de la délibération.

Monsieur Serge Couasnon demande où la collectivité en est sur le projet des 6000 arbres, projet politique de la majorité municipale.

Il est répondu que plus de 1500 arbres ont déjà été plantés depuis le début du mandat et que cela va continuer.

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la signature par le maire, ou son représentant, de la convention avec l'association partenaire CROQUEURS DE POMME pour l'évènement « 1 enfant – 1 arbre ».
- D'autoriser la signature par le maire, ou son représentant, de la convention avec l'association partenaire BOCAGE PERCHE pour l'évènement « 1 enfant – 1 arbre ».

		Votants : 45 dont 09 pouvoirs
,	Admission en non-valeur Budget annexe	Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs
6	SPANC	Vote contre : 0
		Abstentions : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

• De donner son accord sur les admissions en non-valeur.

7	Votants : 45 dont 09 pouvoirs
Décision modificative 2 Budget annexe	Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs
Cinéma Théâtre	Vote contre : 0 Abstentions : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur cette décision modificative.

8		Votants : 45 dont 09 pouvoirs
	Travaux et pénalités Eiffage – Travaux rue Girard – Vire Normandie	Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0
		Abstentions : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.



- D'exonérer la totalité des pénalités de retard applicables à l'entreprise dans le cadre de cette opération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application et l'exonération de ces pénalités.

9	Modification de la Commission d'Appel d'Offres	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0	1 . S. M. 20
---	---	--	--------------

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle composition des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre

10 Création d	le deux emplois pour le centre social	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---------------	---------------------------------------	--

# Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Monsieur Serge Couasnon demande si la création des deux postes évoquée par cette délibération est totalement prise en charge par la CAF. Régis Picot explique que toute la démarche sera expliquée dans la délibération numéro 23. Monsieur Pascal Martin revient sur les enjeux soulevés par la question de Monsieur Couasnon.

Madame Annie Rossi explique que la compensation de la CAF ne va pas se traduire par une prise en charge directe. Elle signifie que la Caf va payer des prestations. Aussi, elle explique que la commune ne va plus verser la subvention à la CAF qui relevait surtout de l'animation des centres sociaux. Elle explique ainsi que les charges de personnel vont augmenter mais que la subvention va, de son côté, diminuer.

Monsieur Pascal Martin pose une nouvelle question sur l'organisation actuelle du centre social.

Madame Annie Rossi explique qu'à terme il n'y aura plus qu'un centre social. Les animateurs actuels ayant fait le choix de partir, ces créations de poste sont rendues nécessaires.

Il est décidé de présenter la délibération numéro 23 à la suite de la numéro 10 pour revenir directement sur les enjeux.



- De de créer les emplois suivants :
  - Un emploi d'animateur socioculturel à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - o Un emploi d'animateur référent famille à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

11	Evolution de l'emploi de directeur adjoint des services techniques - responsable du service des bâtiments à des contrats de trois ans	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Monsieur Serge Couasnon demande pourquoi ce contrat est pour un temps non-complet.

Monsieur Régis Picot signifie que cette modification répond à la demande d'un candidat.

Monsieur Serge Couasnon s'étonne qu'un candidat a été retenu alors que la délibération n'a pas été votée.

Monsieur Régis Picot répond que cette création est passée par toutes les instances et que la délibération présentée au conseil est un point final.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi de responsable de la transition énergétique et des bâtiments/Adjoint au DST à temps non complet (28h hebdomadaires) sur les grades d'ingénieur et d'ingénieur principal.
- D'adopter les modifications au tableau des emplois et des effectifs pour permettre l'ouverture des recrutements sur cet emploi aux conditions de l'article L 332-8 -2 du code général de la fonction publique,
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

12	Conventions de prestation de services pour les Systèmes d'Information entre Vire Normandie, l'Intercom de la Vire au Noireau, et le CCAS	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--



- De l'adhésion de la commune de Vire Normandie à la convention de prestation de services avec l'Intercom de la Vire au Noireau et le CCAS de Vire Normandie.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention désignée par cette délibération.

13 Préau CDN : Convention pluriannue d'objectifs 2023 - 2025	Votants : 45 dont 09 pouvoirslleVote pour : 45 dont 09 pouvoirsVote contre : 0Abstentions : 0
---	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Monsieur Serge Couasnon évoque une augmentation des subventions des partenaires du Préau de 1%, qu'il estime insuffisante au regard de l'inflation. Il évoque un « étranglement » de la culture au regard de cette faible augmentation.

Madame Marie-Claire Lemarchand explique qu'une augmentation est actée chaque année. Elle explique aussi que les fluides sont payés pas la collectivité, et que celle-ci participe aussi aux investissements.

Selon Monsieur Serge Couasnon, Le Préau va avoir du mal à assurer l'ensemble de ses créations sans une augmentation de crédits supplémentaire.

Madame Annie Rossi rappelle que principal financeur est l'Etat et que la collectivité intervient comme les autres partenaires. Elle explique aussi que les principales augmentations liées à la conjoncture auxquelles fait référence Monsieur Serge Couasnon concernent les fluides que la collectivité prend en charge.

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

 D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe avec le Préau CDN.

14	La Halle : tarifs 2024 (location et billetterie) et billets gratuits accordés.	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.



• De valider les tarifs pour 2024.

15 Modification du stock de la boutique	du musée Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--

Madame Marie-Claire LEMARCHAND: Lecture de la délibération.

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De valider la modification du stock de la boutique du musée

16 Achat pour les collections du musée	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Madame Marie-Claire LEMARCHAND: Lecture de la délibération.

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur cette acquisition.

17	Avenant à la convention Action Cœur de Ville – Prolongation du dispositif (2023/2026)	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De valider l'avenant à la convention Action Cœur de Ville et autorise sa signature.



18

Acquisition de la parcelle cadastrée AN 21 (commune déléguée de Vire) Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 21 (commune déléguée de Vire) pour la somme de 1500,00 € (hors frais d'acte),
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document permettant de mener à bien cette acquisition.

19	Acquisition des parcelles cadastrée AE 786 et AE 421 (commune déléguée de Vire)	Délibération supprimée
----	--	------------------------

20	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'autoriser le versement de la subvention pour ces dossiers.

21	Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2024 sur le territoire Virois	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023 à 20h30

Page 13 sur 16



- De donner un avis favorable sur les ouvertures dominicales pour l'année 2024.
- De préciser qu'à défaut d'un recensement exhaustif préexistant de commerces de détails par branche d'activités, tout commerce de détail non visé expressément dans les tableaux ci-dessus se verra appliquer le régime dérogatoire de la catégorie « autre »,

22	Aide à l'accession à la propriété pour la construction neuve : subventions	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0
		Abstentions : 0

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

Projet de centre social – Approbation de la demande d'agrément auprès de la CAF et approbation du projet social	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--

#### Madame Lyliane MAINCENT : Lecture de la délibération.

Madame Rosine Levernier demande si la crèche et la halte-garderie seront maintenues en place.

Monsieur Régis Picot répond que ces structures sont indépendantes du centre social, donc maintenues et toujours subventionnées par la commune.

Madame Sylvie Gelez demande pourquoi le projet social est réfléchi à l'échelle de la commune déléguée de Vire, et pas Vire Normandie.

Monsieur Régis Picot évoque des possibilités d'évolution si, à terme, le projet muri et les communes déléguées sont intéressées.

Madame Sylvie Gelez regrette ressentir le fonctionnement de la commune de Vire Normandie comme étant à deux vitesses.

Monsieur Régis Picot répond qu'au contraire les choses évoluent, et de plus en plus rapidement.



Monsieur Pascal Martin signifie partager la volonté de la commune de reprendre la gestion du centre social CAF.

Il demande quel était l'engagement financier de la CAF et quel sera l'engagement après. Il signifie craindre que la commune paye davantage qu'avant la fusion.

Madame Annie Rossi explique que, financièrement cela sera plus lisible quand les débats sur le budget seront abordés. Elle rappelle qu'il y a des enjeux importants qui relèvent de cette fusion, notamment sur l'animation des quartiers et le fait de retisser du lien. Il lui semble que cela sera plus couteux pour la commune, mais rappelle que l'engagement d'aujourd'hui est signé pour deux ans et qu'il pourra donc être revu. Elle signale que le plan financier a fait partie des sujets. Elle évoque aussi le soutien de la CAF pour les investissements.

Monsieur Régis Picot complète le propos en relevant le fait que le territoire bénéficiera d'une unité d'action sur le territoire, qui permettra une plus grande efficacité. Il rappelle que la ligne directrice pour ce centre social sera d'aller sur le terrain, à la rencontre des habitants.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la demande d'agrément auprès de la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les prestations de services « Animation Globale », « Animation Collective Familles » et E.V.S.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment les conventions d'objectifs et de financement.
- De charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	Etude préliminaire du projet d'effacement des	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs	
24	réseaux « Le Gage »	Vote contre : 0 Abstentions : 0	

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :-

De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,

- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2025 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux, en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser la contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,



- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de la TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 6 482,65 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

25	Résultats des concours 2023 des maisons fleuries et des potagers	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur la répartition des prix.

Monsieur Gilles Maloisel prend la parole pour évoquer le bilan annuel de Cit'ergie.

Madame Sylvie Gelez prend la parole pour dire au revoir au conseil municipal

Elle signifie qu'elle présentera en effet sa démission selon le fonctionnement voulu de la liste d'élus qu'elle représente.

Elle est applaudie par les élus du conseil municipal.

La séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance

Dimitri RENAULT



adjointe au Maire de Vire Normandie. Sle DESMORTE